

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03448

Numéro SIREN : 830 673 240

Nom ou dénomination : 2S INSTRUMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2020 sous le numéro de dépôt 4465

Greffes du tribunal de commerce de Versailles



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/4465

Déposant :

Nom/dénomination : 2S INSTRUMENTS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 673 240

N° gestion : 2017 B 03448

SAS 2S INSTRUMENTS
Société par Actions Simplifiée
Capital de 10 000 Euros
Siège social : 4 B Rue de la République
78920 ECQUEVILLY
R.C.S. VERSAILLES : 830 673 240



n° de
gestion

4465-
29 AVR. 2020

n° de
chrono

gmb.

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, soit une somme de 743.21 Euros.

- au compte réserve légale 743.21 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et copie certifiée conforme

La Présidence



gmb.

SAS 2S INSTRUMENTS
Société par Actions Simplifiée
Capital de 10 000 Euros
Siège social : 4 B Rue de la République
78920 ECQUEVILLY
R.C.S. VERSAILLES : 830 673 240

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 21 AVRIL 2020

L'an deux mille Vingt,

Le 21 avril à 18 heures,

Au siège social.

Les associés de la société SAS 2S INSTRUMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur SIGRIST Stéphane préside la réunion en sa qualité de Président de la Société 2s Invest détentrice à 100 % des actions.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1000 actions sur les 1000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée:

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêté au 31.12.2018.
- Le rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Le texte des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

SBS

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion et déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31.12.2018, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 743.21 Euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président concernant les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve la convention qui y est relatée.

Conformément à la loi, les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat, soit un bénéfice de 743.21 Euros, de la façon suivante :

- au compte réserve légale.....743.21€

Soit 0.00 euros pour chacune des 1000 actions composant le capital social.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende versé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, et fait l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 12.80 % en application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, sauf dispense.

SPS

Ce dividende est soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 17.2%.

Enfin ce dividende est mis en paiement à l'issue de la présente l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants, qui ont été éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts :

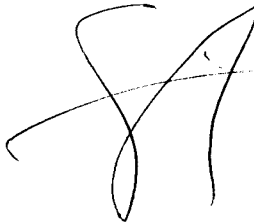
EXERCICE	DIVIDENDE BRUT
2015	0 €
2016	0 €
2017	0 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et qui sera retranscrit par ses soins sur le registre des Assemblées Générales.

LE PRESIDENT
Mr SIGRIST Stéphane





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01062017	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PSE innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime spécial de taxation au forfait, art. 238-0 A (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si entreprises soumises au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case				Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case	
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 2S INSTRUMENTS	4B Rue de la République
SIRET 8 3 0 6 7 3 2 4 0 0 0 0 1 6	78920 ECQUEVILLY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%	874	Déficit

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	SII cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
S.E.C. S.A.R.L. JPCG 61 Impasse Joseph Farnous Le Carré Jaurès 83160 LA VALETTE DU VAR Tél: 0494272525		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 15/05/2019 Lieu: ECQUEVILLY	
Tél:		Qualité et nom du signataire: Président	
		Signature: SIGRIST STEPHAN	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

SPS



Cplent

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
	(en millions d'euros)
	2017
	2016
	2015
	2014
	2013
	2012
	2011
	2010
	2009
	2008
	2007
	2006
	2005
	2004
	2003
	2002
	2001
	2000
	1999
	1998
	1997
	1996
	1995
	1994
	1993
	1992
	1991
	1990
	1989
	1988
	1987
	1986
	1985
	1984
	1983
	1982
	1981
	1980
	1979
	1978
	1977
	1976
	1975
	1974
	1973
	1972
	1971
	1970
	1969
	1968
	1967
	1966
	1965
	1964
	1963
	1962
	1961
	1960
	1959
	1958
	1957
	1956
	1955
	1954
	1953
	1952
	1951
	1950
	1949
	1948
	1947
	1946
	1945
	1944
	1943
	1942
	1941
	1940
	1939
	1938
	1937
	1936
	1935
	1934
	1933
	1932
	1931
	1930
	1929
	1928
	1927
	1926
	1925
	1924
	1923
	1922
	1921
	1920
	1919
	1918
	1917
	1916
	1915
	1914
	1913
	1912
	1911
	1910
	1909
	1908
	1907
	1906
	1905
	1904
	1903
	1902
	1901
	1900
	1899
	1898
	1897
	1896
	1895
	1894
	1893
	1892
	1891
	1890
	1889
	1888
	1887
	1886
	1885
	1884
	1883
	1882
	1881
	1880
	1879
	1878
	1877
	1876
	1875
	1874
	1873
	1872
	1871
	1870
	1869
	1868
	1867
	1866
	1865
	1864
	1863
	1862
	1861
	1860
	1859
	1858
	1857
	1856
	1855
	1854
	1853
	1852
	1851
	1850
	1849
	1848
	1847
	1846
	1845
	1844
	1843
	1842
	1841
	1840
	1839
	1838
	1837
	1836
	1835
	1834
	1833
	1832
	1831
	1830
	1829
	1828
	1827
	1826
	1825
	1824
	1823
	1822
	1821
	1820
	1819
	1818
	1817
	1816
	1815
	1814
	1813
	1812
	1811
	1810
	1809
	1808
	1807

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SASU 2S INSTRUMENTS

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 4B Rue de la République

78920 ECOUEVILLY

Numéro SIRET *

8 3 0 6 7 3 2 4 0 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 9

Durée de l'exercice précédent *

0

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le

0 0 0 0 0

Net
3Net
4Immobilisations
incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

042

Total I (5)

044

048

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances
(2)

Clients et comptes rattachés *

068

30 000

070

30 000

Autres * (3)

072

399

074

399

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

3 097

086

3 097

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

33 496

098

33 496

Total général (I+II)

110

33 496

112

33 496

PASSIF

Exercice N
NET
1Exercice N-1
NET
2

Capital social ou individuel *

120

10 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

743

Provisions réglementées

140

Total I

142

10 743

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

12 600

172

22 753

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

22 753

Total général (I + II + III)

180

33 496

RENOIS (1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

1 249

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

1 250

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

SPS

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A vis du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise

SASU 2S INSTRUMENTS

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	30 716	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	0	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	30 716	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes *	dont crédit bail : (- mobilier - immobilier)			242	29 681	
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	154	244	154	
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	106	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	29 940	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	776	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		
	Produits exceptionnels	(IV)			290	1 250	
	Charges financières	(V)			294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 152	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306	131	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	743	
B - RÉSULTAT FISCAL					312	743	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	131	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexties A)	989		
	Divers (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655		
	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)			Zones de revitalisation de la défense (44 terdecies)	127		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)			Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	874	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	874	372

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

S.P.S



C. P. L.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2018

[illegible][illegible]

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

S.P.S



Opuntia

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2S INSTRUMENTS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406								
	Autres	410		412		414		416								
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446								
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456								
	Matériel de transport	460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 249	474	1 249	476								
	Immobilisations financières	480		482		484		486								
TOTAL		490		492	1 249	494	1 249	496								
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546								
	Matériel de transport	550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles	560		562	106	564	106	566								
TOTAL		570		572	106	574	106	576								
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
	POTABLE IDEAPAD BO	PORTABLE C DISCOUN														
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme										
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
1	583	53	530	625	95											
2	667	53	614	625	11											
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	1 249	580	106	582	1 144	584	1 250	586	106	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations		590		583		594		595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591						
TOTAL										596	106	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

S.P.S

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2S INSTRUMENTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 673
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 598
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

S.P.S.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SASU 2S INSTRUMENTS

31/12/2018

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

500



Opuntia

Désignation de l'entreprise : SASU 2S INSTRUMENTS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/06/2017		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	9
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

SFS

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 8 3 0 6 7 3 2 4 0 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2S INSTRUMENTS

ADRESSE (voie) 4B Rue de la République

CODE POSTAL 78920

VILLE ECQUEVILLY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SIGRIST Prénom(s) STEPHAN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 250470 N° Département 68 Commune MULHOUSE Pays France

Adresse : N° 4 Voie RUE TALLEYRAND PERIGORD

Code postal 78480 Commune VERNEUIL SUR SEINE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CDI



Cplent

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 3 0 6 7 3 2 4 0 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 2S INSTRUMENTS

ADRESSE (voie)

4B Rue de la République

CODE POSTAL

78920

VILLE

ECQUEVILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copied Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-MOT.

Copie certifiée conforme à l'original

En Euros.

SEC.SARL.JPCG



Cplent

SASU 2S INSTRUMENTS

SAS au capital de 10 000.00 Euros
RCS N° 830673240
Siège social : 4B Rue de la République
78920 ECQUEVILLY

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 30 715.75 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 0 Euros, soit une augmentation de 0 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 743.21 Euros, soit 2.42 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 31 966.15 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 31 222.94 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 0 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 105.63 Euros et représentent 0.34 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 775.74 Euros soit 2.53 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...

SPS

terme) :

Exercice précédent	0 -	0 =	0
Exercice en cours	33 495.97 -	22 752.76 =	10 743.21

Soit une augmentation de 10 743.21 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 743.21 Euros

- à la réserve légale	:	743.21	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	0	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	743.21	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	0	Euros
Situation nette	:	10 743.21	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

